
Convention constitutive d'un groupement de commande



Etude diagnostic approfondi et
mise en protection des filioles
privées et canaux – Assistance à
Maitrise d'ouvrage pour la
mutation de l'ASA

Article L. 2113-6 du code de la commande publique

Table des matières

Article I.	OBJET DE LA CONVENTION	4
Article II.	MEMBRES DU GROUPEMENT	4
Article III.	NATURE DU GROUPEMENT	4
Article IV.	LE COORDONNATEUR	4
4.01	Désignation du coordonnateur.....	4
4.02	Missions du coordonnateur.....	4
Article V.	OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT	5
Article VI.	PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS	6
Article VII.	DEFINITION ET ETENDUE DES BESOINS	6
Article VIII.	DUREE	6
Article IX.	DISPOSITIONS FINANCIERES	7
Article X.	ADHESION AU GROUPEMENT	7
Article XI.	ACTIONS JURIDICTIONNELLES	7

PREAMBULE

En 2021, l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon a lancé une démarche partenariale d'étude d'opportunité d'une gestion globale des canaux d'irrigation de la plaine d'Avignon, dans le but de créer un syndicat mixte ouvert.

A l'issue de plusieurs rencontres, les communes (Avignon, Le Pontet, Morières, Vedène et Sorgues) et leur intercommunalité (les communautés d'agglomération du Grand Avignon et des Sorgues du Comtat) concernées par le périmètre de gestion de l'ASA reconnaissent la nécessité de préserver le droit d'eau ancestral des canaux de la plaine d'Avignon et ceci dans un contexte de réchauffement climatique rendant l'accès à l'eau compliqué et voué à s'accroître.

Par ailleurs, ce travail de réflexion a conduit l'ensemble des acteurs à reconnaître les services rendus par ces ouvrages tant en termes de biodiversité/ilot de fraîcheur, qu'en mobilités douces ou encore en assainissement des eaux pluviales. –

A l'issue de cette démarche, les élus des communes du Grand Avignon concernées ont ainsi considéré que la création d'un syndicat mixte ouvert était une décision prématurée pour le territoire.

L'engagement d'un contrat de canal à l'issue de l'étude d'opportunité apparaît plus raisonnable dans l'immédiat mais souffre d'un déficit de connaissance sur l'état des filioles mais également sur le type de structure en capacité de gérer et de superviser tous les ouvrages d'irrigation (canaux maitres et filioles).

Ainsi il a été proposé préalablement au contrat de canal et pour venir compléter le diagnostic de ce contrat de réaliser :

- Audit des filioles secondaires et tertiaires (tracé, propriété, état d'entretien, accessibilité...)
- Analyse juridique des outils réglementaires de protection des canaux et filioles,
- Analyse juridique des structures de gestion potentielles.

Ces préalables permettront à l'ensemble des parties prenantes de :

- Dégager le bon périmètre de gestion,
- Trouver le bon outil consensuel pour assurer la pérennité du droit d'eau et des ouvrages,
- Engager le territoire dans une démarche d'appropriation complète de l'ensemble des infrastructures,
- Apprendre à collaborer.

C'est dans ce cadre que les communautés d'agglomération du Grand Avignon et des Sorgues du Comtat, l'ASA des canaux de la plaine d'Avignon et les villes d'Avignon, Le Pontet, Morières, Vedène et Sorgues ont décidé de recourir à un marché public groupé répondant à la définition de l'article L. 2113-6 du code de la commande publique lequel dispose que « des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marché(s) public(s).

La présente convention définit les modalités d'organisation de ce groupement de commande, constitué entre pouvoirs adjudicateurs.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article I. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la constitution d'un groupement de commande en vue de réaliser un audit technique des filioles comprises dans le périmètre de gestion de l'ASA de la plaine des canaux d'Avignon, une étude juridique de la mise en protection des ouvrages (canaux maitres et filioles) ainsi qu'une analyse juridique des différentes mutations possibles de l'ASA.

Article II. MEMBRES DU GROUPEMENT

Sont membres du présent groupement :

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,**
Représentée par Joël GUIN, Président
- **La Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat,**
Représentée par Christian GROS, Président,
- **La Ville d'Avignon,**
Représentée par Cécile Helle, Maire,
- **La ville du Pontet,**
Représentée par SUISSE Patrick, Maire,
- **La ville de Morières,**
Représentée par Grégoire SOUQUE, Maire,
- **La Ville de Vedène,**
Représentée par Joël GUIN, Maire
- **La ville de Sorgues,**
Représentée par Thierry LAGNEAU, Maire,
- **L'ASA des canaux de la plaine d'Avignon**
Représenté par Bruno PASCAL, Président,

Article III. NATURE DU GROUPEMENT

Le présent groupement est constitué entre les personnes morales de droit public susvisées.

Article IV. Gouvernance de l'étude

4.01 Désignation du coordonnateur

La communauté d'agglomération du Grand Avignon est désigné comme coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

4.02 Missions du coordonnateur

Dans le respect des dispositions du code de la commande publique, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Mettre en œuvre l'organisation technique et administrative de(s) la procédure(s) de consultation **en accord avec les membres du groupement** :
 - ✓ Recenser et définir les besoins,
 - ✓ Choisir et conduire la procédure de passation du(es) marché(s),

- ✓ Elaborer les documents de la consultation
- ✓ Faire valider ces documents par les membres du groupement,
- ✓ Assurer la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence,
- ✓ Remettre le dossier de consultation des entreprises aux candidats qui en font la demande et recevoir les candidatures et les offres,
- ✓ Analyser les candidatures et les offres,
- ✓ Mener, le cas échéant, les négociations, avec les candidats si la procédure suivie le permet,
- ✓ Organiser la commission d'appel d'offres ou la commission pertinente d'attribution et formaliser sa décision
- ✓ Finaliser la procédure d'attribution :
 - Demander les pièces justificatives au(x) candidat(s) pressenti(s) attributaire(s),
 - Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence.
 - Prononcer, le cas échéant, les déclarations sans suite de la procédure pour motif d'intérêt général,
 - Rédiger le rapport de présentation en cas de procédure formalisée.
 - Transmettre au contrôle de légalité le(s) marché(s) lorsque c'est requis,
- ✓ Publier l'avis d'attribution si nécessaire,
- ✓ Signer le marché avec le titulaire désigné,
- ✓ Assurer l'exécution du marché jusqu'à son parfait achèvement,
- ✓ Acquitter les factures présentées par le prestataire,
- ✓ Recevoir les subventions éventuelles,
- ✓ Emettre les titres de recettes correspondants à la part de financement de chaque membre du groupement déduction faite des subventions (sous réserve de leur obtention),
- ✓ Conclure un ou plusieurs avenants en fonction des nécessités du marché
- ✓ Eventuellement gérer le contentieux qui pourrait naître de l'exécution du marché. Notamment par l'application des pénalités ou la résiliation du marché.

Le coordonnateur transmettra aux membres du groupement un exemplaire des pièces du marché.

4.03 La gouvernance de l'étude technique

La gouvernance de l'étude sera composée de trois instances différentes :

- L'équipe de projet composée de technicien du Grand Avignon, de l'ASA et de la Ville d'Avignon ayant un rôle de suivi régulier et d'accompagnement du prestataire pour les missions techniques
- Le Comité technique (COTECH) ayant un rôle d'orientation technique de l'étude. Il sera composé de l'ASA, les 5 communes, les 2 EPCI
- Le Comité de pilotage (COPIL) ayant un rôle d'arbitrage et de validation du contenu de l'étude. Il sera constitué des membres du Comité technique, les élus des communes, des EPCI et de l'ASA, l'Agence de l'Eau RMC, la Région Sud, le Département de Vaucluse, l'AURAV, la Chambre de l'Agriculture, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance. Il pourra être élargi autant que de besoin avec des associations environnementales et patrimoniales ou autres partenaires au cours de l'étude si le besoin est identifié.

Article V. OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes est constitué par les parties désignées à l'article II. Celles-ci sont dénommées « membres » du groupement de commandes.

Chacun des membres du groupement s'engage notamment par son représentant à :

En phase de consultation :

- Communiquer au coordonnateur les informations relatives au recensement des besoins ;
- Prendre connaissance et valider le projet de pièces du marché ;
- Fournir au coordonnateur les réponses aux éventuelles questions des candidats, lorsque ces informations ne sont pas directement accessibles au coordonnateur

En phase d'exécution

- Engager comptablement les dépenses qui lui seront imputables au titre du marché,
- S'acquitter des factures, auprès du coordonnateur du groupement,
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution du ou des marchés.
- Informer le coordonnateur de toute modification envisagée dans les conditions d'exécution, a fortiori si celles-ci ont un impact sur les conditions contractuelles nécessitant la conclusion d'un avenant au(x) marché(s).

Article VI. PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

La procédure de passation sera choisie en application des règles de la commande publique applicables aux pouvoirs adjudicateurs.

Pour le choix du titulaire, et s'il s'agit d'une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, une Commission d'Appel d'Offres est constituée dans les conditions édictées à l'article L.1414-3 du Code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.
- Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

La commission ainsi constituée sera présidée par le représentant du coordonnateur.

Le Président de la Commission d'appel d'offres pourra désigner des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. Celles-ci seront convoquées et pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La commission pourra également être assistée par des agents des membres du groupement, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Le comptable du coordonnateur du groupement et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Article VII. DEFINITION ET ETENDUE DES BESOINS

Les parties au groupement décident de se coordonner pour la passation de marché(s) conjoint(s) portant sur un audit technique des filiales comprises dans le périmètre de gestion de l'ASA de la plaine des canaux d'Avignon, une étude juridique de la mise en protection des ouvrages (canaux maitres et filiales) ainsi qu'une analyse juridique des différentes mutations possibles de l'ASA.

Article VIII. DUREE

Le groupement de commandes est réputé constitué une fois la présente convention signée par ses membres, et transmise au contrôle de légalité pour être exécutoire.

Il prendra fin après l'exécution complète du ou des marchés, objets du groupement, reconductions comprises.

En cas de résiliation anticipée du marché conclu par le groupement pour quelque motif que ce soit, le groupement pourra procéder à la conclusion d'un nouveau marché répondant aux mêmes besoins, après accord écrit de chaque représentant des membres du groupement tel qu'il est constitué à ce moment.

Article IX. DISPOSITIONS FINANCIERES

La prestation du coordonnateur est assurée à titre gratuit au vu de l'intérêt économique et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes. Le coordonnateur n'est pas rémunéré pour sa mission, il ne peut pas quitter le groupement avant la fin de sa mission.

Les membres du groupement se sont entendus sur la clé de répartition financière ci-dessous (établi sur la base de l'estimation de 150 000 €). Un dossier de subvention a été déposé pour une aide attendue à hauteur de 80% :

Structures	Répartition entre structures		Répartition par % surface dans périmètre ASA			Aides demandées (AERMC, Région)
ASA	20,00%	30 000,00 €			30 000,00 €	80%
EPCI	40,00%	60 000,00 €	Grand AVIGNON	99,30%	59 580,00 €	80%
			CA Sorgues du Comtat	0,70%	420,00 €	80%
				100,00%		
Commune	40,00%	60 000,00 €				
			AVIGNON	80,80%	48 480,00 €	80%
			MORIERES	10,80%	6 480,00 €	80%
			PONTET	5,40%	3 240,00 €	80%
			VEDENE	2,30%	1 380,00 €	80%
			SORGUES	0,70%	420,00 €	80%
	100,00%			100,00%		
		150 000,00 €			150 000,00 €	

Article X. ADHESION AU GROUPEMENT

Chaque membre adhère au groupement de commandes par la signature de la présente convention, par son représentant y étant dûment habilité.

Une copie de la délibération ou de la décision autorisant la conclusion de la convention est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes.

Article XI. ACTIONS JURIDICTIONNELLES

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort de la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

S'agissant des litiges opposant le groupement à tout requérant avant la signature du ou des marchés, le coordonnateur est habilité à agir en justice.

S'agissant des litiges intervenant après la notification du ou des marchés, chacun des membres du groupement agira en justice pour les griefs auxquels il est parti.

Fait en deux exemplaires à Avignon, le

Membres du groupement :

**La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
Représentée par Joel GUIN, Président**

Fait en deux exemplaires à Avignon, le

Membres du groupement :

La Ville de Sorgues ,

Représentée par Thierry LAGNEAU, Maire

Fait en deux exemplaires à Avignon, le

Membres du groupement :

La Ville de Sorgues ,

Représentée par Thierry LAGNEAU, Maire

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
DECEMBRE 2022

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES AE						MONTANT DES CP en TTC												TOTAL DES CP	% DE REALISATION DE L'AE AU 05/12/2022
	EXERCICE DE CREATION ET N° DE L'AE	POUR MEMOIRE AE VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2021	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2022	MODIFICATIONS PROPOSEES A CE CONSEIL	TOTAL AE CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2021)	MODIFICATIONS CP 2022 PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	mandaté au 05/12/2022	MODIFICATIONS CP ULTERIEURS PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2027	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2028			
BUDGET PRINCIPAL																				
AE EXISTANTES																				
FOURNITURE DE GAZ NATUREL	2018/7	1 400 000,00	-			1 400 000,00	748 463,64	- 21 193,69	601 536,36	194 035,23	50 000,00	50 000,00						1 400 000,00	67,32%	
TELEPHONIE FIXE	2019/4	59 000,00				59 000,00	30 176,33		28 823,67	-		-						59 000,00	51,15%	
ENTRETIEN POLE CULTUREL, SANISETTES, BASES SPORTIVES, GROUPES SCOLAIRES	2019/7	302 037,60	622 041,60			924 079,20	578 721,28		345 357,92	209 788,15		-						924 079,20	85,33%	
FOURNITURE D'ELECTRICITE	2019/8	1 200 000,00				1 200 000,00	585 157,42	- 20 000,00	594 842,58	384 576,59	20 000,00	20 000,00						1 200 000,00	80,81%	
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	2021	345 237,55		42 417,90	17 100,00	387 655,45		3 420,00	77 531,09	74 851,34	13 680,00	77 531,09	77 531,09	77 531,09	77 531,09			387 655,45	19,31%	
ASSURANCES	2022			650 000,00		650 000,00			162 500,00	158 044,58		162 500,00	162 500,00	162 500,00				650 000,00	24,31%	
CARBURANT 2022/2023	2022			54 000,00		54 000,00			40 500,00	26 545,03		13 500,00						54 000,00	49,16%	
FOURNITURES SCOLAIRES 2022/2023	2022			71 000,00		71 000,00			53 250,00	3 956,78		17 750,00						71 000,00	5,57%	
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	2022			140 797,44		140 797,44			17 599,68			23 466,24	23 466,24	23 466,24	23 466,24	23 466,24	5 866,56	140 797,44	0,00%	
PROGRAMMATION CULTURELLE DU POLE 2022/2023	2022			97 616,00		97 616,00			27 526,00	15 444,96		70 090,00						97 616,00	15,82%	
AE A CREER:																				
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2022			2 670 000,00	2 670 000,00	2 670 000,00					2 670 000,00	840 000,00	890 000,00	940 000,00				2 670 000,00	0,00%	
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	2022			3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00					3 200 000,00	1 090 000,00	1 110 000,00	1 000 000,00				3 200 000,00	0,00%	
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		3 306 275,15	622 041,60	6 925 831,34	5 887 100,00	10 854 148,09	1 942 518,67	- 37 773,69	1 949 467,30	1 067 242,66	5 953 680,00	2 364 837,33	2 263 497,33	2 203 497,33	100 997,33	23 466,24	5 866,56	10 854 148,09	27,73%	

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
 Décembre 2022

BUDGET PRINCIPAL

INTITULE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES AP					MONTANT DES CP en TTC										FINANCEMENT PAR EMPRUNT 2022*	
	EXERCICE DE CREATION DE L'AP	POUR MÉMOIRE AP VOTE	MODIFICATIONS PROPOSEES JUSQU'AU 31/12/2021	MODIFICATIONS PROPOSEES EXERCICE 2022	MODIFICATIONS PROPOSEES A CE CONSEIL	TOTAL AP CUMULE	CP ANTERIEURS (CP REALISES AU 31/12/2021)	MODIFICATIONS CP 2022 PROPOSEE A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	mandaté au 05/12/2022	MODIFICATIONS CP EXERCICES ULTERIEURS PROPOSEES A CE CONSEIL	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2023	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024	CP OUVERTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025	TOTAL DES CP		% DE REALISATION DE L'AP AU 21/11/2022
AP EXISTANTES																	
PONT DES ARMENIERS	2020/02	200 000,00				200 000,00							100 000,00	100 000,00	200 000,00	0,00%	
PETITS TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX 2021/2022	2021/01	900 000,00				900 000,00	301 524,17	- 100 000,00	498 475,83	488 954,90	100 000,00				900 000,00	87,83%	
POLE PETITE ENFANCE	2021/03	7 140 000,00				7 140 000,00			550 000,00	362 757,06	3 000 000,00	3 590 000,00			7 140 000,00	5,08%	
RENOVATION ET EXTENSION GYMNASSE COUBERTIN	2021/04	687 040,00				687 040,00	18 420,00		668 620,00	579 927,85					687 040,00	87,09%	
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2022/01			90 000,00		90 000,00			51 444,00	51 444,00		38 556,00			90 000,00	57,16%	
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE BATIMENTS COMMUNAUX	2022/02			360 000,00		360 000,00			90 000,00			90 000,00	90 000,00	90 000,00	360 000,00	0,00%	
AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL OPERATION AMENAGEMENT DU STADE CHEVALIER	2022/03			600 000,00		600 000,00			100 000,00	100 000,00		500 000,00			600 000,00	16,67%	
DESAMIANTAGE GARDIENNAGE ET DEMOLITION L1 L2 ET L3 DES GRIFFONS	2022/04			436 000,00	36 000,00	436 000,00		- 54 000,00	146 000,00	145 091,60	90 000,00	290 000,00			436 000,00	33,28%	
TOTAL		8 927 040,00	-	1 486 000,00	36 000,00	10 413 040,00	319 944,17	- 154 000,00	2 104 539,83	1 728 175,41	190 000,00	4 018 556,00	3 780 000,00	190 000,00	10 413 040,00	19,67%	

* Le financement exprime la part de l'opération réalisée grâce à l'emprunt. Celui- constitue un montant prévisionnel qui ne sera exécuté qu'en fonction des réalisations effectives de la section d'investissement.

ETAT DES SUBVENTIONS 2023

Sous Rubrique	Tiers	Raison sociale	Nature	Montant
022	17997	SORG'AMICHATS	65748	1 500,00
	18910	CAP SORGUES	65748	9 500,00
11	F010420	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	65748	150,00
	F013597	PREVENTION ROUTIERE COMITE	65748	150,00
211	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER MATERNELLE	65748	103 682,00
212	14358	ECOLE RUDOLPH STEINER	65748	2 809,72
	F010280	OGEC ECOLE MARIE RIVIER ELEMENTAIRE	65748	108 876,00
213	12282	ASSO.SPORTIVE LYCEE PROFESSIONNEL	65748	400,00
	13878	FOYER SOCIO EDUC. MARIE RIVIER	65748	1 200,00
	14891	OCCE 84 COOP SCOLAIRE MOURRE DE SEVE	65748	330,00
	19101	MOSAIC RAMIERES SEVIGNE	65748	500,00
	21045	OCCE84 COOP SCOL MAT LA PINEDE	65748	1 080,00
	F010547	COOP ECOLE ELSA TRIOLET ELEMENTAIRE	65748	570,00
	F013526	FOYER LAIQUE E.TRIOLET	65748	1 200,00
	F013534	COOP SCOL.MATERN MISTRAL	65748	1 101,60
	F013535	COOP SCOL MATERNELLE TRIOLET	65748	982,80
	F013536	COOP SCOL EC MAT BECASSIERES	65748	1 090,80
	F013537	COOPERATIVE SCOLAIRE G PHILIPPE	65748	1 112,40
	F013538	OCCE 84 COOP SCOLAIRE LE PARC	65748	1 134,00
	F013541	COOP SCOLAIRE MISTRAL ELEMENTAIRE	65748	555,00
	F013542	COOP SCOLAIRE BECASSIERES ELEMEN	65748	564,00
	F013543	COOP SCOL EC PRIM J JAURES	65748	960,00
	F013564	FOYER LAIQUE BECASSIERES	65748	1 600,00
	F013565	FOYER LAIQUE OISELET	65748	1 200,00
	F013575	COOP SCOL SEVIGNE MATERNELLE	65748	399,60
	F013575	COOP SCOL SEVIGNE ELEMENTAIRE	65748	252,00
	F013592	APEL MARIE RIVIER LA VISITATION	65748	400,00
	F015005	COOP. SCOL MAILLAUDE	65748	435,00
311	11031	BRIDGE	65748	3 000,00
	11031	BRIDGE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	65748	800,00
	11629	LI JOUGAIRE PROUVENCAU	65748	1 450,00
	12405	LES ENFANTS DE L'OUVEZE	65748	2 000,00
	13842	ASSOCIATION TERRA TEMPO	65748	200,00
	14350	SORGUES TAROT CLUB	65748	500,00
	14629	ESCOLO DOU PONT DE SORGO	65748	2 400,00
	15284	L ECLA	65748	30 000,00
	17320	REVEIL SORGUAIS FANFARE ET MAJOR	65748	1 000,00
	20848	COUNFRARIE DI MANTENEIRE DE SANT	65748	500,00
	21402	SORG'EN MOB	65748	300,00

	8939	ESPACE PROJECTEURS ASS	65748	13 000,00
	9883	LI GALIPIAN DOU MISTRAU	65748	700,00
	F010365	ASS. PAROISSIALE DE SORGUES	65748	5 000,00
	F010550	ANACROUSE	65748	1 000,00
	F010737	ETINCELLE ASSOCIATION	65748	6 100,00
	F010779	ASSOCIACIOUN SANT JANENCO DE	65748	2 200,00
	F013568	COMITE DE JUMELAGE	65748	3 000,00
	F013599	AMISTA A COEUR JOIE	65748	1 450,00
	F013625	THEATRE DE LA RONDE	65748	3 000,00
	F015008	SORGUES COULEURS ET FORMES	65748	700,00
321	11463	ASVB VOLLEY	65748	750,00
	11464	KSPRO	65748	450,00
	17316	SORGUES FULL CONTACT	65748	1 500,00
	17780	SORGUES ATHLE 84	65748	18 500,00
	18554	SORGUES ROCK & SWING	65748	3 900,00
	9886	LEI PESCADOU SECTION COMPETITION	65748	800,00
	F010364	ASSO. SPORTIVE ECOLE MARIE RIVIER	65748	1 500,00
	F010736	SORGUES TRIATHLON	65748	1 500,00
	F010769	RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUVEZE	65748	40 000,00
	F010827	AIKIKAI DE SORGUES	65748	1 500,00
	F013505	TENNIS CLUB SORGUAIS	65748	22 000,00
	F013508	OLYMPIC CLUB SORGUAIS	65748	20 000,00
	F013516	ENTENTE BOULISTE SORGUAISE	65748	5 350,00
	F013517	KARATE CLUB SORGUAIS	65748	3 500,00
	F013527	SORGUES BASKET CLUB	65748	175 000,00
	F013549	CERCLE D'ESCRIME DE SORGUES	65748	3 300,00
	F013569	GYMNASTE CLUB SORGUAIS	65748	6 000,00
	F013577	ASSO. SPORTIVE CES VOLTAIRE	65748	1 500,00
	F013578	ASS. SPORTIVE CES DIDEROT	65748	1 500,00
	F013581	PING PONG CLUB SORGUAIS	65748	12 500,00
	F013600	LEI PESCADOU DE SORGO	65748	2 000,00
	F013601	UNION CYCLISTE SORGUAISE	65748	8 000,00
	F013604	STE DE CHASSE DE SORGUES	65748	2 500,00
	F013609	ASSER	65748	40 000,00
	F013609	ASSER SECTION MAISON SPORT SANTE	65748	10 000,00
	F013610	ESPERANCE SORGUAISE	65748	55 000,00
	F013612	CLUB DE PLONGEE SORGUAIS	65748	500,00
	F013613	JUDO CLUB SORGUAIS	65748	2 500,00
	F013614	UNION DES ASSOC. U.S.E.P. DE	65748	3 000,00
	F015000	TONIFORME	65748	610,00
	F015001	ASS MUNICIPALE DEVELOP DU SPORT	65748	3 500,00
331	F013618	CASEVS VILLE DE SORGUES	65748	380 000,00
420	13852	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	65748	300,00

	17826	CCAS DE SORGUES	657362	600 000,00
	F010425	COMITE DEPART CROIX BLANCHE	65748	500,00
	F010678	FENETRES OUVERTES ASSOCIATION	65748	1 500,00
	F013507	AMBROISE CROIZAT ASSOCIATION	65748	1 800,00
	F013511	COMITE DE LIAISON A.C.V.G.	65748	2 370,00
	F013585	UNION NATIONALE DES RETRAITES	65748	1 500,00
	F013595	AMICALE RETRAITES POWDRERIE	65748	200,00
	F013603	DONNEURS DE SANG AMICALE	65748	1 500,00
	F018766	ASSO. DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICT	65748	1 000,00
TOTAL				1 761 364,92

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 019 328,74	9 019 328,74
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		9 019 328,74	9 019 328,74
		+	+
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	26 472 087,00	26 472 087,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		26 472 087,00	26 472 087,00
		+	+
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		35 491 415,74	35 491 415,74

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		10 107 325,46	0,00	36 000,00	9 019 328,74	9 019 328,74	4 018 556,00	5 000 772,74	9 019 328,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	587 300,00	0,00	0,00	312 700,00	312 700,00	150 000,00	162 700,00	312 700,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	73 000,00	0,00	0,00	78 200,00	78 200,00	0,00	78 200,00	78 200,00
2031	Frais d'études	460 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	150 000,00	50 000,00	200 000,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions, droits similaires	44 300,00	0,00	0,00	28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	519 000,00	0,00	0,00	619 000,00	619 000,00	0,00	619 000,00	619 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	19 000,00	0,00	0,00	119 000,00	119 000,00	0,00	119 000,00	119 000,00
21	Immobilisations corporelles	7 950 219,00	0,00	36 000,00	3 468 221,50	3 468 221,50	518 556,00	2 949 665,50	3 468 221,50
2111	Terrains nus	820 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2112	Terrains de voirie	2 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	104 556,00	104 556,00	38 556,00	66 000,00	104 556,00
2128	Autres agencements et aménagement	2 608 000,00	0,00	0,00	590 845,50	590 845,50	0,00	590 845,50	590 845,50
21311	Bâtiments administratifs	158 500,00	0,00	0,00	71 920,00	71 920,00	16 920,00	55 000,00	71 920,00
21312	Bâtiments scolaires	361 500,00	0,00	0,00	335 454,50	335 454,50	17 354,50	318 100,00	335 454,50
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 257 469,00	0,00	0,00	349 406,00	349 406,00	12 557,00	336 849,00	349 406,00
21316	Equipements du cimetière	164 000,00	0,00	0,00	153 000,00	153 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 077 100,00	0,00	0,00	948 218,50	948 218,50	433 168,50	515 050,00	948 218,50
21321	Immeubles de rapport	146 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00
21328	Autres bâtiments privés	477 000,00	0,00	0,00	205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	205 000,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	65 000,00	0,00	0,00	167 621,00	167 621,00	0,00	167 621,00	167 621,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	241 000,00	0,00	0,00	212 000,00	212 000,00	0,00	212 000,00	212 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	75 600,00	0,00	0,00	31 200,00	31 200,00	0,00	31 200,00	31 200,00
21828	Autres matériels de transport	120 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	116 200,00	0,00	0,00	27 200,00	27 200,00	0,00	27 200,00	27 200,00
21838	Autre matériel informatique	99 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	21 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	25 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	105 850,00	0,00		93 800,00	93 800,00	0,00	93 800,00	93 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	80 000,00	0,00	0,00	2 850 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00	0,00	2 850 000,00
2313	Constructions	80 000,00	0,00		2 850 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00	0,00	2 850 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 136 519,00	0,00	36 000,00	7 249 921,50	7 249 921,50	3 518 556,00	3 731 365,50	7 249 921,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00		135 000,00	135 000,00		135 000,00	135 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	607 140,46	0,00		708 639,24	708 639,24		708 639,24	708 639,24
1641	Emprunts en euros	605 140,46	0,00		706 639,24	706 639,24		706 639,24	706 639,24
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		607 140,46	0,00	0,00	1 343 639,24	1 343 639,24	500 000,00	843 639,24	1 343 639,24
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 743 659,46	0,00	36 000,00	8 593 560,74	8 593 560,74	4 018 556,00	4 575 004,74	8 593 560,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	203 666,00			207 768,00	207 768,00		207 768,00	207 768,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	93 666,00			97 768,00	97 768,00		97 768,00	97 768,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	50 000,00			61 000,00	61 000,00		61 000,00	61 000,00
13912	Subv. transf. Régions	7 500,00			681,00	681,00		681,00	681,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
13913	Subv. transf. Départements	28 000,00			27 666,00	27 666,00		27 666,00	27 666,00
139148	Subv. transf. Autres communes	6 666,00			6 666,00	6 666,00		6 666,00	6 666,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 500,00			1 755,00	1 755,00		1 755,00	1 755,00
	Charges transférées (7)	110 000,00			110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
21312	Bâtiments scolaires	50 000,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	60 000,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	160 000,00			218 000,00	218 000,00		218 000,00	218 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
21318	Autres bâtiments publics	110 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
21321	Immeubles de rapport	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses d'ordre		363 666,00			425 768,00	425 768,00		425 768,00	425 768,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		9 866 670,00	0,00	9 019 328,74	9 019 328,74	9 019 328,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	438 940,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	152 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	186 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	803 202,58	0,00	6 249 328,74	6 249 328,74	6 249 328,74
1641	Emprunts en euros	803 202,58	0,00	6 249 328,74	6 249 328,74	6 249 328,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 242 142,58	0,00	6 349 328,74	6 349 328,74	6 349 328,74
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	790 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement	290 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes financières		891 000,00	0,00	1 002 000,00	1 002 000,00	1 002 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 133 142,58	0,00	7 351 328,74	7 351 328,74	7 351 328,74
021	Virement de la section de fonctionnement	6 353 527,42		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 220 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
2111	Terrains nus	2 107,32		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 627,39		4 200,00	4 200,00	4 200,00
28031	Frais d'études	3 934,55		10 000,00	10 000,00	10 000,00
28033	Frais d'insertion	296,51		6 000,00	6 000,00	6 000,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 400,00		24 400,00	24 400,00	24 400,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	86 665,00		121 000,00	121 000,00	121 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	113 069,00		97 000,00	97 000,00	97 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 258,00		4 500,00	4 500,00	4 500,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	67 162,00		118 000,00	118 000,00	118 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	12 507,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	52 589,00		53 000,00	53 000,00	53 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
28051	Concessions et droits similaires	26 671,36		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 926,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
281318	Autres bâtiments publics	157 429,10		156 377,00	156 377,00	156 377,00
281321	Immeubles de rapport	70 045,51		265 000,00	265 000,00	265 000,00
281351	Bâtiments publics	920,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	213,00		213,00	213,00	213,00
28152	Installations de voirie	2 682,32		10 000,00	10 000,00	10 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	102 720,11		120 000,00	120 000,00	120 000,00
281578	Autre matériel technique	375,11		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	73 218,98		33 000,00	33 000,00	33 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 810,00		1 810,00	1 810,00	1 810,00
281828	Autres matériels de transport	77 505,10		100 000,00	100 000,00	100 000,00
281838	Autre matériel informatique	130 204,78		110 000,00	110 000,00	110 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	81 204,73		55 000,00	55 000,00	55 000,00
28188	Autres immo. corporelles	88 458,13		85 000,00	85 000,00	85 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	160 000,00		218 000,00	218 000,00	218 000,00
2031	Frais d'études	110 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
2033	Frais d'insertion	50 000,00		13 000,00	13 000,00	13 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes d'ordre		7 733 527,42		1 668 000,00	1 668 000,00	1 668 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		30 477 828,29	0,00	5 887 100,00	26 472 087,00	26 472 087,00	2 364 837,33	24 107 249,67	26 472 087,00
011	Charges à caractère général (4)	4 557 333,14	0,00	0,00	5 846 675,31	5 846 675,31	2 364 837,33	3 481 837,98	5 846 675,31
60611	Eau et assainissement	175 000,00	0,00		175 000,00	175 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00
60612	Energie - Electricité	751 500,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
60622	Carburants	50 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	13 500,00	56 500,00	70 000,00
60623	Alimentation	12 850,00	0,00		10 050,00	10 050,00	0,00	10 050,00	10 050,00
60624	Produits de traitement	260,00	0,00		260,00	260,00	0,00	260,00	260,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 800,00	0,00		15 350,00	15 350,00	0,00	15 350,00	15 350,00
60631	Fournitures d'entretien	42 200,00	0,00		37 500,00	37 500,00	0,00	37 500,00	37 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	323 601,51	0,00		293 805,00	293 805,00	0,00	293 805,00	293 805,00
60633	Fournitures de voirie	107,62	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	29 370,00	0,00		30 970,00	30 970,00	0,00	30 970,00	30 970,00
6064	Fournitures administratives	15 700,00	0,00		20 700,00	20 700,00	0,00	20 700,00	20 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	57 550,00	0,00		55 250,00	55 250,00	0,00	55 250,00	55 250,00
6067	Fournitures scolaires	77 190,00	0,00		70 000,00	70 000,00	17 750,00	52 250,00	70 000,00
6068	Autres matières et fournitures	73 600,00	0,00		33 800,00	33 800,00	0,00	33 800,00	33 800,00
611	Contrats de prestations de services	60 000,00	0,00		114 932,41	114 932,41	0,00	114 932,41	114 932,41
61228	Autres	0,00	0,00		3 916,80	3 916,80	0,00	3 916,80	3 916,80
6132	Locations immobilières	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61351	Matériel roulant	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61358	Autres	102 500,00	0,00		139 814,24	139 814,24	23 466,24	116 348,00	139 814,24
614	Charges locatives et de copropriété	84 523,54	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
61521	Entretien terrains	49 000,00	0,00		49 000,00	49 000,00	0,00	49 000,00	49 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	160 695,87	0,00		159 100,00	159 100,00	0,00	159 100,00	159 100,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	8 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
61524	Entretien bois et forêts	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	67 000,00	0,00		61 700,00	61 700,00	0,00	61 700,00	61 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	95 587,00	0,00		92 936,02	92 936,02	0,00	92 936,02	92 936,02
6156	Maintenance	164 638,00	0,00		169 800,00	169 800,00	77 531,09	92 268,91	169 800,00
6161	Multirisques	50 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	44 500,00	3 500,00	48 000,00
6168	Autres primes d'assurance	109 500,00	0,00		118 000,00	118 000,00	118 000,00	0,00	118 000,00
617	Études et recherches	39 400,00	0,00		37 900,00	37 900,00	0,00	37 900,00	37 900,00
6182	Documentation générale et technique	14 350,00	0,00		14 150,00	14 150,00	0,00	14 150,00	14 150,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	47 250,00	0,00		62 450,00	62 450,00	0,00	62 450,00	62 450,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6188	Autres frais divers	4 680,00	0,00		5 530,00	5 530,00	0,00	5 530,00	5 530,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 800,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	73 000,00	0,00		54 000,00	54 000,00	0,00	54 000,00	54 000,00
6228	Divers	3 500,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	17 184,00	0,00		17 800,00	17 800,00	0,00	17 800,00	17 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	263 900,00	0,00		239 900,00	239 900,00	0,00	239 900,00	239 900,00
6236	Catalogues et imprimés	59 100,00	0,00		57 600,00	57 600,00	0,00	57 600,00	57 600,00
6238	Divers	30 400,00	0,00		30 400,00	30 400,00	0,00	30 400,00	30 400,00
6245	Transports de personnes extérieures	45 500,00	0,00		42 500,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	6 500,00	0,00		10 300,00	10 300,00	0,00	10 300,00	10 300,00
6261	Frais d'affranchissement	46 900,00	0,00		47 000,00	47 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00
6262	Frais de télécommunications	89 500,00	0,00		97 000,00	97 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	149 585,00	0,00		158 300,00	158 300,00	0,00	158 300,00	158 300,00
6282	Frais de gardiennage	17 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		406 714,84	406 714,84	0,00	406 714,84	406 714,84
6284	Redevances pour services rendus	6 112,00	0,00		5 936,00	5 936,00	0,00	5 936,00	5 936,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	92 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 800,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
6288	Autres services extérieurs	783 998,60	0,00		366 410,00	366 410,00	70 090,00	296 320,00	366 410,00
63512	Taxes foncières	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	11 600,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	14 389 700,00	0,00		14 961 000,00	14 961 000,00		14 961 000,00	14 961 000,00
6218	Autre personnel extérieur	60 350,00	0,00		52 800,00	52 800,00		52 800,00	52 800,00
6331	Versement mobilité	40 140,00	0,00		43 300,00	43 300,00		43 300,00	43 300,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40 140,00	0,00		43 300,00	43 300,00		43 300,00	43 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	133 080,00	0,00		141 800,00	141 800,00		141 800,00	141 800,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 119 000,00	0,00		7 427 700,00	7 427 700,00		7 427 700,00	7 427 700,00
64112	SFT, indemnité de résidence	178 800,00	0,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		108 200,00	108 200,00		108 200,00	108 200,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	24 199,99	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 111 690,00	0,00		2 208 600,00	2 208 600,00		2 208 600,00	2 208 600,00
64131	Rémunérations	920 322,37	0,00		896 500,00	896 500,00		896 500,00	896 500,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64164	Emplois aidés - indemnité inflation	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 308 107,64	0,00		1 398 000,00	1 398 000,00		1 398 000,00	1 398 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 252 650,00	0,00		2 353 300,00	2 353 300,00		2 353 300,00	2 353 300,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	34 560,00	0,00		37 300,00	37 300,00		37 300,00	37 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	61 200,00	0,00		66 900,00	66 900,00		66 900,00	66 900,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	56 160,00	0,00		58 300,00	58 300,00		58 300,00	58 300,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	45 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	279 000,00	0,00		282 000,00	282 000,00		282 000,00	282 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	276 000,00	0,00		279 000,00	279 000,00		279 000,00	279 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 568 181,06	0,00	0,00	3 785 086,04	3 785 086,04	0,00	3 785 086,04	3 785 086,04
65131	Bourses	17 910,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
65311	Indemnités de fonction	164 400,00	0,00		161 000,00	161 000,00	0,00	161 000,00	161 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	9 600,00	0,00		9 500,00	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00
65315	Formation	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	18 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6553	Service d'incendie	840 664,00	0,00		850 000,00	850 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	12 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 426 895,60	0,00		1 596 086,04	1 596 086,04	0,00	1 596 086,04	1 596 086,04
65811	Droits d'utilisat° informatique nuage	4 600,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
65818	Autres	6 870,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	328 891,46	0,00		430 050,00	430 050,00	0,00	430 050,00	430 050,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	10 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	105 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		22 794 214,20	0,00	5 887 100,00	24 874 761,35	24 874 761,35	2 364 837,33	22 509 924,02	24 874 761,35

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	80 086,67	0,00		122 325,65	122 325,65		122 325,65	122 325,65
66111	Intérêts réglés à l'échéance	77 086,67	0,00		121 195,27	121 195,27		121 195,27	121 195,27
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 014,61	0,00		-869,62	-869,62		-869,62	-869,62
6618	Intérêts des autres dettes	7 014,61	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	10 000,00			10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		110 086,67	0,00	0,00	147 325,65	147 325,65		147 325,65	147 325,65
Total des dépenses réelles		22 904 300,87	0,00	5 887 100,00	25 022 087,00	25 022 087,00	2 364 837,33	22 657 249,67	25 022 087,00
023	Virement à la section d'investissement	6 353 527,42			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 220 000,00			1 450 000,00	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 220 000,00			1 450 000,00	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 573 527,42			1 450 000,00	1 450 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	13 419,05
Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 288,67
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-869,62

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 321 517,00	0,00	26 472 087,00	26 472 087,00	26 472 087,00
013	Atténuations de charges (3)	145 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	145 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	999 000,00	0,00	1 214 000,00	1 214 000,00	1 214 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	45 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70323	Red. occupation dom. public	60 000,00	0,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	70 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	40 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7066	Redevances services à caractère social	235 000,00	0,00	277 000,00	277 000,00	277 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	305 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	85 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	80 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 381 747,00	0,00	9 376 747,00	9 376 747,00	9 376 747,00
73211	Attribution de compensation	8 781 747,00	0,00	8 726 747,00	8 726 747,00	8 726 747,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	600 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
731	Fiscalité locale	10 489 314,00	0,00	11 184 849,00	11 184 849,00	11 184 849,00
73111	Impôts directs locaux	9 788 174,00	0,00	10 578 709,00	10 578 709,00	10 578 709,00
73118	Autres contributions directes	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	410 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
73154	Droits de place	50 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	1 140,00	0,00	1 140,00	1 140,00	1 140,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	190 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
74	Dotations et participations (3)	3 780 290,00	0,00	3 665 723,00	3 665 723,00	3 665 723,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	715 026,00	0,00	719 133,00	719 133,00	719 133,00
741123	DSU des communes	815 363,00	0,00	851 294,00	851 294,00	851 294,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
74718	Autres participations Etat	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	725 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00
7478228	Autres personnes privées	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 169 341,00	0,00	1 291 688,00	1 291 688,00	1 291 688,00
7484	Dotations de recensement	3 400,00	0,00	3 448,00	3 448,00	3 448,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	17 160,00	0,00	17 160,00	17 160,00	17 160,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 312 500,00	0,00	723 000,00	723 000,00	723 000,00
752	Revenus des immeubles	720 000,00	0,00	720 000,00	720 000,00	720 000,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	3 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
75888	Autres	1 589 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		27 107 851,00	0,00	26 259 319,00	26 259 319,00	26 259 319,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		27 117 851,00	0,00	26 264 319,00	26 264 319,00	26 264 319,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	203 666,00		207 768,00	207 768,00	207 768,00
722	Immobilisations corporelles	110 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	93 666,00		97 768,00	97 768,00	97 768,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		203 666,00		207 768,00	207 768,00	207 768,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	23 000,00	23 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		23 000,00	23 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	958 050,00	958 050,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		958 050,00	958 050,00
TOTAL DU BUDGET (4)		981 050,00	981 050,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		36 271,08	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 271,08	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	36 271,08	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		36 271,08	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		36 271,08	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SORGUES - CUISINE CENTRALE - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 500,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	11 500,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
28188	Autres immo. corporelles	11 500,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		11 500,00		23 000,00	23 000,00	23 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		831 650,00	0,00	0,00	958 050,00	958 050,00	0,00	958 050,00	958 050,00
011	Charges à caractère général (4)	507 750,00	0,00	0,00	613 050,00	613 050,00	0,00	613 050,00	613 050,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	36 000,00	0,00		140 000,00	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00
60623	Alimentation	431 000,00	0,00		431 000,00	431 000,00	0,00	431 000,00	431 000,00
60631	Fournitures d'entretien	5 100,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 450,00	0,00		13 450,00	13 450,00	0,00	13 450,00	13 450,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6188	Autres frais divers	1 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	305 000,00	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	305 000,00	0,00		315 000,00	315 000,00		315 000,00	315 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5 400,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65888	Autres	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		818 150,00	0,00	0,00	933 050,00	933 050,00	0,00	933 050,00	933 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

MAIRIE DE SORGUES - CUISINE CENTRALE - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		820 150,00	0,00	0,00	935 050,00	935 050,00	0,00	935 050,00	935 050,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			17 000,00	17 000,00		17 000,00	17 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	11 500,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	11 500,00			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		11 500,00			23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		830 891,46	0,00	958 050,00	958 050,00	958 050,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	502 000,00	0,00	528 000,00	528 000,00	528 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	410 000,00	0,00	433 000,00	433 000,00	433 000,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	92 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	328 891,46	0,00	430 050,00	430 050,00	430 050,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	328 891,46	0,00	430 050,00	430 050,00	430 050,00
Total des recettes de gestion des services		830 891,46	0,00	958 050,00	958 050,00	958 050,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		830 891,46	0,00	958 050,00	958 050,00	958 050,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)



Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PRÉFET DE VAUCLUSE</p>	<p>Logo commune</p>	 <p>Logo bailleur social</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Vaucluse

Vu l'article 62 de la loi 2014-1654 modifié par l'ordonnance n°2018-75 du 08 février 2018
Vu l'article 47 de la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifie l'article 1388 bis du code général des impôts sur l'abattement de la TFPB
Vu l'article 156 de la Loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative et à la citoyenneté
Vu l'instruction fiscale BOI-IF-TFPB-20-30-30 du 05 juillet 2017
Vu la loi de finances 2022 du 30 décembre 2021 actant la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours et leurs annexes

La convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Sorgues signée initialement le 3 août 2016 et prorogé de trois ans par avenant signé en décembre 2019. Le présent avenant a pour objet d'en prolonger les effets d'une année.

Article 1

Le présent avenant prolonge d'une année supplémentaire le dispositif d'abattement TFPB à compter du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est rappelé que cette convention est relative à l'entretien et à la gestion du parc locatif de CDC HABITAT SOCIAL dans le(s) quartier(s) prioritaire(s) ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires dudit parc.

Article 2

Le bailleur s'engage à :

- préciser dans un document, qui sera annexé au présent avenant, l'identification des moyens de gestion de droit commun du programme annuel d'actions pour l'année 2023 en contrepartie de l'abattement de la TFPB (calendrier et éléments financiers prévisionnels) et le suivi-évaluation de ces actions, comme exposés dans la convention initiale ; le programme d'actions devant être élaboré en partenariat avec les signataires ;

WP

- transmettre, aux signataires du contrat de ville, y compris les conseils citoyens, un bilan qualitatif et quantitatif justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants faisant l'objet de la disposition fiscale concernée.

Fait, le _____ à _____

Préfet de Vaucluse

Nom du signataire

Le maire de SORGUES

CDC HABITAT SOCIAL

Nom du signataire

PIERRE FOURNON

Le président de la communauté de communes

CDC Habitat Social
Direction Interrégionale PACA et Corse
22 Allée Ray Grassi - CS 90030
13272 MARSEILLE Cedex 08
Tél. 04 96 20 20 20

Nom du signataire

2023	
montant prévisionnel de l' exo	9 907,00 €

qpv	Période	Commune	AXE	Thématique	Programme prévisionnel	Montant actions 2022
084015	2023	SORGUES	renforcement nettoyage	Renforcement ramassage détritus, papiers et nettoyage abris conteneurs et abords	Renforcement ramassage détritus, papiers et nettoyage abris conteneurs et abords	1 800,00 €
084016	2023	SORGUES	sur entretien	remplacement vandalisés	Remplacement d'équipement vandalisés	900,00 €
084015	2023	SORGUES	Animation, lien social, vivre ensemble	participation aux actions contrat de ville	Participation aux actions contrat de ville 2022	500,00 €
084015	2023	SORGUES	Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services :	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	1 200,00 €
084015	2023	SORGUES	Amélioration cadre de vie	Petits travaux	Deuxième tranche de travaux pour privatisation des places de parking (dispositif stop parking) pour les locataires sans loyer y afférant	5 509,00 €
084016	2023	SORGUES	total des actions prévisionnelles pour 2023			9 909,00 €



Avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Vaucluse

Vu l'article 62 de la loi 2014-1654 modifié par l'ordonnance n°2018-75 du 08 février 2018
Vu l'article 47 de la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifie l'article 1388 bis du code général des impôts sur l'abattement de la TFPB
Vu l'article 156 de la Loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative et à la citoyenneté
Vu l'instruction fiscale BOI-IF-TFPB-20-30-30 du 05 juillet 2017
Vu la loi de finances 2022 du 30 décembre 2021 actant la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours et leurs annexes

La convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de SORGUES, signée initialement en juin 2015 et prorogée de trois ans par avenant signé le 19 janvier 2021. Le présent avenant a pour objet d'en prolonger les effets d'une année.

Article 1

Le présent avenant prolonge d'une année supplémentaire le dispositif d'abattement TFPB à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est rappelé que cette convention est relative à l'entretien et à la gestion du parc locatif de Grand Delta Habitat dans le(s) quartier(s) prioritaire(s) ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires dudit parc.

Article 2

Le bailleur s'engage à :

- Préciser dans un document, qui sera annexé au présent avenant, l'identification des moyens de

gestion de droit commun du programme annuel d'actions pour l'année 2023 en contrepartie de l'abattement de la TFPB (calendrier et éléments financiers prévisionnels) et le suivi-évaluation de ces actions, comme exposés dans la convention initiale ; le programme d'actions devant être élaboré en partenariat avec les signataires.

- Transmettre aux signataires du contrat de ville, y compris les conseils citoyens, un bilan qualitatif et quantitatif justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants faisant l'objet de la disposition fiscale concernée.

Fait à , le XXX à XXX

Préfet de Vaucluse

Nom du signataire

Le maire de XX

Le bailleur

Nom du signataire

Xavier SORDELET

Le président de la communauté de communes

Nom du signataire

Tableau de présentation des programmes d'actions
PREVISIONNEL 2023

Date 7-sept.-22

Année : 2023

Commune	Sorgues
Nombre de logements concernés (QPV)	148
Organisme	Grand Delta Habitat

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
Général	
Montant prévisionnel de l'abattement 2023 du QPV	22 456
Report éventuel (en + ou -) abattement 2022	0
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	6 107
TOTAL (f)	28 563
Total dépenses valorisées (e)	28 563
Différentiel (f) - (e)	0

Légende du tableau :

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	Actions		Prévisionnel 2023	
	N°	Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Taux de valorisation TFPB	
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1	1.1 Renforcement du gardiennage et surveillance	15%	
	2	1.2 Agents de médiation sociale		
	3	1.3 Agents de développement social et urbain		
	4	1.4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité		
	5	1.5 Référents sécurité		
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	5%	
	7	2.2 Sessions de coordination inter-acteurs		
	8	2.3 Dispositifs de soutien		
3-Sur-entretien	9	3.1 <i>Renforcement nettoyage</i>	5%	
	10	3.2 <i>Enlèvement de tags et graffitis</i>		
	11	3.3 <i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>		
	12	3.4 <i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>		
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	13	4.1 Gestion des encombrants	10%	
	14	4.2 <i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>		
	15	4.3 Enlèvement des épaves		
	16	4.4 <i>Amélioration de la collecte des déchets</i>		
5-Tranquillité résidentielle	17	5.1 Dispositif tranquillité	15%	
	18	5.2 Vidéosurveillance (fonctionnement)		
	19	5.3 Surveillance des chantiers		
	20	5.4 Analyse des besoins en vidéosurveillance		
6-Concertation / sensibilisation des locataires	21	6.1 Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	4%	
	22	6.2 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...		
	23	6.3 Enquêtes de satisfaction territorialisées		
7-Animation, lien social, vivre ensemble	24	7.1 Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	20%	
	25	7.2 Actions d'accompagnement social spécifiques		
	26	7.3 Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)		
	27	7.4 Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)		
	28	7.5 Mise à disposition de locaux associatifs ou de services		
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	29	8.1 <i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>	26%	
	30	8.2 <i>Surcoûts de remise en état des logements</i>		
	31	8.3 Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		
TOTAL			100%	



Avenant n° 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Vaucluse

Vu l'article 62 de la loi 2014-1654 modifié par l'ordonnance n°2018-75 du 08 février 2018
Vu l'article 47 de la Loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifie l'article 1388 bis du code général des impôts sur l'abattement de la TFPB
Vu l'article 156 de la Loi 2017-86 du 27 janvier 2017 relative et à la citoyenneté
Vu l'instruction fiscale BOI-IF-TFPB-20-30-30 du 05 juillet 2017
Vu la loi de finances 2022 du 30 décembre 2021 actant la prorogation d'une année supplémentaire les contrats de ville en cours et leurs annexes

La convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de SORGUES, signée initialement en juin 2015 et prorogé de trois ans par avenant signé en janvier 2021. Le présent avenant a pour objet d'en prolonger les effets d'une année.

Article 1

Le présent avenant prolonge d'une année supplémentaire le dispositif d'abattement TFPB à compter du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Il est rappelé que cette convention est relative à l'entretien et à la gestion du parc locatif de VALLIS Habitat dans les quartiers prioritaires dénommés « Quartiers Générat-Establet », « Chaffunes » et « Quartiers Griffon et Centre-Ville » ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du service rendu aux locataires dudit parc.

Article 2

Le bailleur s'engage à :

- préciser dans un document, qui sera annexé au présent avenant, l'identification des moyens de gestion de droit commun du programme annuel d'actions pour l'année 2023 en contrepartie de l'abattement de la TFPB (calendrier et éléments financiers prévisionnels) et le suivi-évaluation de

ces actions, comme exposés dans la convention initiale ; le programme d'actions devant être élaboré en partenariat avec les signataires ;

- transmettre, aux signataires du contrat de ville, y compris les conseils citoyens, un bilan qualitatif et quantitatif justifiant du montant et du suivi des actions entreprises pour l'amélioration des conditions de vie des habitants faisant l'objet de la disposition fiscale concernée.

Fait, le à

Madame La Préfète de Vaucluse

Violaine DEMARET

Monsieur le Maire de la commune de Sorgues

Monsieur le Directeur Général de VALLIS
Habitat

Thierry LAGNEAU

Lucas BEAUJOLIN

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

PREVISIONNEL 2023

SOUS RESERVE DE VALIDATION PAR LA COMMUNE ET LE CA DE VALLIS HABITAT

Cellules à renseigner

Date SEPT 2022

Année : 2023

Commune :	SORGUES
Nombre de logements concernés (QPV)	604
Organisme	VALLIS HABITAT

Quartier prioritaire :	
Nom	Code quartier
TOUS QPV	QP 084001-14-15

Montant prévisionnel de l'abattement 2022 du QPV	86 409,00
Report éventuel (en + ou -) abattement 2021	0,00
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	86 409,00
Total dépenses valorisées (e)	
Différentiel (f) - (e)	

Légende du tableau :

En gras : Actions spécifiques aux quartiers

En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	N°	Actions Libellé action / Action détaillée (case bleue)	Calendrier 2023	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépense prévisionnelle 2023	Dépense réalisée 2023 (c)	Réalisé 2023				Commentaires
							Financement bailleur	Autre financement	valorisation effective TFPB 2023 (d)	Taux de valorisation TFPB (dx100/c)	
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à	1.1	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>									
	1.2	Agents de médiation sociale									
	1.3	Agents de développement social et urbain									
	1.4	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité									
	1.5	Référents sécurité			4 000,00						
2-Formation/soutien des personnels de proximité	2.1	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)									
	2.2	Sessions de coordination inter-acteurs									
	2.3	Dispositifs de soutien									
3-Sur-entretien	3.1	<i>Renforcement nettoyage</i>									
	3.2	<i>Enlèvement de tags et graffitis</i>		0	2 000,00						
	3.3	<i>nettoyages des murs et autres surfaces tagguées suivant nécessité</i>									
	3.4	<i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>									
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	4.1	Gestion des encombrants		0	15 000,00						
	4.2	<i>gestion des encombrants dans les parties communes</i>									
	4.3	<i>Renforcement ramassage papiers et détrit</i>									
	4.4	<i>Enlèvement des épaves</i>									
5-Tranquillité résidentielle	5.1	Dispositif tranquillité			2 500,00						
	5.2	<i>mise en place de portes sécurisées (anti effraction) sur les logements vides</i>									en dehors des logements voués à la démolition
	5.3	Vidéosurveillance (fonctionnement)									
	5.4	Surveillance des chantiers									
6-Concertation / sensibilisation des locataires	6.1	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires									
	6.2	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...									
	6.3	Enquêtes de satisfaction territorialisées									
7-Animation, lien social, vivre ensemble	7.1	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »			6 550,00						
	7.2	Actions d'accompagnement social spécifiques									
	7.3	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)									
	7.4	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)									
	7.5	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services			11 400,00						
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	8.1	<i>Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)</i>			32 000,00						
	8.2	<i>travaux d'agrandissement demandé par le CCAS - résidence Establet</i>	2022/2023	83 000,00							VALORISATION SUR 2 ANS
	8.3	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)		0		0,00					
TOTAL						88 450,00	0,00				

Tableau détaillé de présentation des programmes d'actions

PREVISIONNEL 2023

Date 1-sept.-22

Année : 2020 - 2021

Commune	SORGUES
Nombre de logements concernés (QPV)	198
Organisme	Sem de SORGUES

Quartier prioritaire	
Nom	Code quartier
GENERAT - ESTABLET	-

Montant prévisionnel de l'abattement 2022 du QPV	26785
Report éventuel (en + ou -) abattement 2021	-55493
Montant péréquation éventuelle d'un autre QPV	
TOTAL (f)	-28708
Total dépenses valorisées (e)	54896
Différentiel (f) - (e)	26188

Légende du tableau :
 En gras : Actions spécifiques aux quartiers
 En italique : Renforcement des moyens de gestion de droit commun

Axes	Actions				Prévisionnel 2023					Commentaires	
	N°	Libellé action / (saisir) libellé sous-détail	Priorité 1 ou 2	Calendrier (2020-2022)*	Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépense prévisionnelle 2023 (a)	Financement bailleur 2021	Autre financement 2021	valorisation TFPB 2021 (b)		Taux de valorisation TFPB (bx100/a)
1-Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	1.1	<i>Renforcement du gardiennage et surveillance</i>	1			5000	4900	4900	4900	98%	
						5000	4900	4900	4900	98%	
	2	1.2 Agents de médiation sociale			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	3	1.3 Agents de développement social et urbain			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	4	1.4 Coordonnateur hlm de la gestion de proximité			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
2-Formation/soutien des personnels de proximité	6	2.1 Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	7	2.2 Sessions de coordination inter-acteurs			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
	8	2.3 Dispositifs de soutien			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
3-Sur-entretien	9	3.1 <i>Renforcement nettoyage</i>	1			5000	0	0	0	0%	
						5000				0%	
	10	3.2 <i>Enlèvement de tags et graffitis</i>			0	0	0	0	0	#DIV/0!	REALISE EN INTERNE NON QUANTIFIABLE
										#DIV/0!	
4-Gestion des déchets et encombrants / épaves	11	3.3 <i>Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention</i>			0	0	0	0	0	#DIV/0!	Réclamations centralisées
										#DIV/0!	
	12	3.4 <i>Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)</i>	1			4000	0	0	0	0%	
						4000				0%	
5-Tranquillité résidentielle	13	4.1 Gestion des encombrants	1		9000	3200	3200	3200	3200	100%	
						3200	3200	3200	3200	100%	
	14	4.2 Renforcement ramassage papiers et débris	1							#DIV/0!	
										#DIV/0!	
6-Concertation / sensibilisation des locataires	15	4.3 Enlèvement des épaves	1		2000	800	800	800	800	100%	
					2000	800	800	800	800	100%	
	16	4.4 Amélioration de la collecte des déchets			0	0	0	0	0	#DIV/0!	REALISE EN 2015
										#DIV/0!	
7-Animation, lien social, vivre ensemble	17	5.1 Dispositif tranquillité			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
										#DIV/0!	
	18	5.2 Vidéosurveillance (fonctionnement)			2000	0	0	0	0	0%	
					2000					0%	
8-Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	19	5.3 Surveillance des chantiers			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
										#DIV/0!	
	20	5.4 Analyse des besoins en vidéosurveillance					0	0	0	#DIV/0!	REALISE EN 2020/2021
										#DIV/0!	
9-Portes paliers	21	6.1 Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
										#DIV/0!	
	22	6.2 Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
10-Portes paliers	23	6.3 Enquêtes de satisfaction territorialisées			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
										#DIV/0!	
	24	7.1 Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	1		3000	1000	500	500	500	50%	
						1000	500	500	500	50%	
	25	7.2 Actions d'accompagnement social spécifiques			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
11-Portes paliers	26	7.3 Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)			0	0	0	0	0	#DIV/0!	
										#DIV/0!	
	27	7.4 Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	1		2500	800	600	600	600	75%	
12-Portes paliers	28	7.5 Mise à disposition de locaux associatifs ou de services			0	0	0	0	0	#DIV/0!	MISE A DISPO GRATUITE
										#DIV/0!	
13-Portes paliers	29	8.1 Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)			8000	8000				0%	
					8000	8000				0%	Remplacement de platanes cancrés/impact environnement
	30	8.2 Surcoûts de remise en état des logements	1		40000	40000	49796	49796	49796	124%	
14-Portes paliers	31	8.3 Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	1				0	0	0	#DIV/0!	PORTES PALIERES REALISE 2016/2017
										#DIV/0!	
TOTAL					64500	69800	59796	54896	54896		
							Total valorisé (e)	54896			

* date (mois, année) de début et fin de sous-action (sous-détail)

**PROMESSE DE RETROCESSION GRATUITE DES VOIES ET DES ESPACES COMMUNS
DU LOTISSEMENT « LE PRE DE MANON »**

ENTRE

L'Association syndicale du lotissement Le Pré de Manon, située 4 lotissement le Prés de Manon à Sorgues, représentée par son Président, Monsieur Serge BOYER, agissant en qualité de Président de l'association

ET

La commune de Sorgues, dont le siège social est le Centre administratif, CS 50142 84706 SORGUES cedex. Représentée par son Maire Thierry LAGNEAU, en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2022 relative à la rétrocession et classement de la voirie et des espaces communs du lotissement « le Pré de Manon » dans le domaine public communal et mise à disposition à la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

L'Association syndicale du lotissement Le Pré de Manon a sollicité la rétrocession à la commune de Sorgues, de la voirie et des espaces commun du lotissement correspondant aux parcelles détaillées au paragraphe 1) Désignation.

La commune de Sorgues a accepté la prise en charge de la voirie desservant ledit lotissement et des espaces verts matérialisés sur le plan joint.

1). DESIGNATION

La voirie et les espaces communs du lotissement correspondent aux parcelles cadastrées CN 127, 137, 148 et 158 sises Lotissement le Pré de Manon d'une contenance totale de 2269 m².

2). ORIGINE DE PROPRIETE

Le vendeur est propriétaire desdits terrains depuis le _____ date d'acquisition.

3). LE PRIX

Les biens susvisés sont cédés gratuitement à la commune de Sorgues.

4). **REGULARISATION**

Le vendeur s'engage en outre, à passer acte public de cette vente, à la première réquisition de Monsieur le Maire et ce dans le délai de 12 mois.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Nom et adresse du Notaire qui a établi l'acte de propriété concernant les biens susvisés :

Date de publication de l'acte de propriété :

Fait à Sorgues, le

Signature du Président de l'Association Syndicale

Le Maire,

Le Pré de Manon

Thierry LAGNEAU





CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE

Dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux associations sportives, la ville de Sorgues a décidé de soutenir le mouvement sportif par la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux et/ou de locaux administratifs de type « club house ».

Il convient à ce titre d'établir les modalités de mise à disposition de ces équipements.

Entre :

La ville de Sorgues, représentée par son Maire, Monsieur Thierry LAGNEAU

Et

L'association sportive dont le siège social est situé,
représentée par

Par la présente convention, à travers laquelle, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'installations sportives définies ci-dessous :

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue et acceptée pour une durée de un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 3 – Conditions de mise à disposition

La mise à disposition des installations sportives est consentie à titre gratuit pour la durée de la saison sportive en cours.

Cette mise à disposition reste subordonnée à l'attribution de créneaux horaires annuels. A cet effet, le planning annexé à la présente convention sera établi en début de chaque saison sportive et soumise à la signature des deux parties.

Sauf exception, les créneaux horaires sont attribués pendant l'année scolaire.

Toute demande de créneaux pendant les vacances scolaires devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès du service des sports qui répondra à cette demande en fonction des disponibilités des équipements sportifs.

Les attributions et mises à disposition relevant de l'organisation d'évènements exceptionnels à caractère sportif doivent faire l'objet d'une demande spécifique adressée à Monsieur le Maire.

La commune se réserve le droit de modifier en cas de besoin, la mise à disposition dans le cas d'une organisation à son initiative ou de tout évènement exceptionnel. Dans ce cas, le cocontractant sera informé de cette modification dans les meilleurs délais.

La commune se réserve également le droit de suspendre la mise à disposition pour tout motif d'intérêt général.

En cas de mise à disposition de locaux administratifs ou « club house » la désignation et la nature en seront précisées dans l'annexe ci-jointe (Planning).

L'association s'engage à ce qu'aucun dommage matériel ne soit causé aux équipements sportifs mis à disposition, durant le temps d'utilisation de cette dernière.

Article 4 – Nature des activités autorisées

Seules sont autorisées les activités sportives, compatibles avec l'objet de l'association, la nature des locaux et des équipements sportifs mis à disposition, leur aménagement et les règles qui y sont attachées en matière de sécurité publique. Les activités doivent se dérouler en la présence et sous la surveillance effective d'un responsable désigné agissant pour le compte de l'association.

Article 5 – Sécurité, accès au public et règlement intérieur

l'association doit se conformer aux prescriptions fixées par les règlements en vigueur en matière de sécurité publique et d'accès au public afférent aux locaux et équipements sportifs municipaux mis à disposition, leur aménagement et aux règles qui y sont attachées en matière de sécurité publique

Article 6 – Dispositions particulières relatives aux espaces de convivialité

Les lieux de convivialités, club house, buvettes, salles de réunion, situés sur les emprises sportives sont soumis à des dispositions législatives particulières.

L'article L3335-4 du code de la santé publique interdit la vente et la distribution de boissons de groupe 2 à 5 dans les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases, et de manière générale dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Elle prévoit cependant que des dérogations temporaires (10 par an) peuvent être accordées par arrêté du Maire aux associations agréées.

En dehors des dérogations décrites ci-dessus, la consommation, la distribution, la vente et la promotion des boissons alcoolisées est strictement interdite dans les locaux, espaces et emprises visés par la présente convention.

Article 7 - Assurance

La commune s'engage en qualité de propriétaire à assurer l'ensemble des équipements sportifs. L'assurance de la commune ne pourra pas assurer le matériel ne lui appartenant pas, stocké dans ses locaux.

L'association s'engage à souscrire un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la commune contre tous les sinistres dont l'association pourrait être responsable soit de son fait, soit de celui de ses adhérents. Une attestation d'assurance pourra être, à cet effet, demandée par la commune.

Article 8 – Dénonciation – Résiliation

La présente convention peut être résiliée avant l'arrivée à son terme, soit sur demande de la municipalité, soit sur demande de l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ladite convention, en tant que contrat administratif d'occupation du domaine public municipal, est résiliable à tout moment par la commune pour motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, la commune a pour obligation d'en avertir l'association, sans que cette dernière puisse se prévaloir d'un droit à indemnité.

Enfin en cas de manquement par l'association à l'une des obligations imposées par la présente convention, la municipalité pourra résilier la convention après avoir respecté le principe du contradictoire.

Article 9 – Règlement des litiges

Tout litige né de l'application et de l'interprétation de la convention qui n'aura pas pu trouver de règlement amiable relève de la compétence du tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Sorgues, le

Le Maire,

Le Président de l'Association,

THIERRY LAGNEAU

PJ : Planning Mise à disposition des locaux